

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 28/07/2022 et transmis au contrôle de légalité le 28/07/2022

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

**de présents : 24**

**de votants : 24**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 28 Juillet 2022**

Date de convocation initiale : Le vingt-huit juillet deux mille vingt deux L'an deux mille vingt-deux, **le Vingt-huit juillet à Dix Heures**

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

- 1. Assainissement Collectif de Sorbey**
  1. Plan de financement
  2. Décision modificative budget assainissement collectif
  3. Dépôt des demandes d'aides financières
  4. Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel
- 2. Convention de mise à disposition d'une partie du terrain de la STEP de la Commune de St Laurent sur Othain**
- 3. Annulation de factures budget Eau**
- 4. Annulations de factures budget Assainissement**
- 5. Acceptation du chèque de 300€ de Groupama**

Étaient présents tous les membres du Bureau Syndical, sauf

Membre(s) excusé(s): FOSTIER Sylvie, BUISSEZ Elisabeth, BELKESSA Nora, BECK Christian,

Membre(s) absent(s): MAZET Thierry, PONCELET Mathieu, BERNARD Nathalie, SAINZELLE Julien, HENRY Brigitte, FIEUW Danielle, POESY Claude, GOBERT Dominique, AUBRY Jean-Marc, AUBRY Régis, THOMAS Claudine, HUET Hervé, PIZEL Laurent, MARCHAL Eric, CHARTON Ludovic, REMY Jean-Paul, SALVADOR Isabelle, FURINA Rosa, GILLARDIN Olivier, CHOLLET Michel, PIERRE Denis, THIRY Jérémie, PIERRET Elodie, COMANDINI Pascal, FRETZ Sandrine, LOSSILLION Jean-Luc, RAULLET Zoé, FURINA Ernest, DELCOURT Christel, TRINOLI Massimo, BARTHE Claude et LE FRANCOIS Bertrand.

Monsieur DUCHET James a été élu secrétaire de séance

**N°5 – ACCEPTATION DE CHEQUES GROUPAMA**

Le Comité après avoir délibéré,

Accepte le chèque de GROUPAMA d'un montant de 300€ qui correspond à la participation sur les achats de vêtement de sécurité

Voix pour :	24	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

**Pour copie conforme,  
Le Président**

**François BRELLE**

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 28/07/2022 et transmis au contrôle de légalité le 28/07/2022

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

**de présents : 24**

**de votants : 24**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 28 Juillet 2022**

Date de convocation initiale : Le vingt-huit juillet deux mille vingt deux L'an deux mille vingt-deux, **le Vingt-huit juillet à Dix Heures**

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. Assainissement Collectif de Sorbey
  1. Plan de financement
  2. Décision modificative budget assainissement collectif
  3. Dépôt des demandes d'aides financières
  4. Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel
2. Convention de mise à disposition d'une partie du terrain de la STEP de la Commune de St Laurent sur Othain
3. **Annulation de factures budget Eau**
4. Annulations de factures budget Assainissement
5. Acceptation du chèque de 300€ de Groupama

Étaient présents tous les membres du Bureau Syndical, sauf

Membre(s) excusé(s): FOSTIER Sylvie, BUISSEZ Elisabeth, BELKESSA Nora, BECK Christian,

Membre(s) absent(s): MAZET Thierry, PONCELET Mathieu, BERNARD Nathalie, SAINZELLE Julien, HENRY Brigitte, FIEUW Danielle, POESY Claude, GOBERT Dominique, AUBRY Jean-Marc, AUBRY Régis, THOMAS Claudine, HUET Hervé, PIZEL Laurent, MARCHAL Eric, CHARTON Ludovic, REMY Jean-Paul, SALVADOR Isabelle, FURINA Rosa, GILLARDIN Olivier, CHOLLET Michel, PIERRE Denis, THIRY Jérémie, PIERRET Elodie, COMANDINI Pascal, FRETZ Sandrine, LOSSILLION Jean-Luc, RAULLET Zoé, FURINA Ernest, DELCOURT Christel, TRINOLI Massimo, BARTHE Claude et LE FRANCOIS Bertrand.

Monsieur DUCHET James a été élu secrétaire de séance

A la suite d'erreurs matérielles, il est décidé l'annulation des factures suivantes :

N° Facture	Titre	NOM Prénom	Commune	Montant HT
3342	68/44	LAURENT Alain	ST LAURENT	262.20 €
3797 de 2018	558/168	ALBRECH James	ST LAURENT	87.32 €
1937 de 2019	211/60	ALBRECH James	ST LAURENT	36.93 €
1899	47/24	DIDOT Claude	DAMVILLERS	21.00 €
1897	47/24	DIDOT Claude	DAMVILLERS	21.00 €
3477	69/45	PIERRET Gérard	SORBEY	440.25 €
			TOTAL	<b>868.70 €</b>

Voix pour :	24	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

**Pour copie conforme,  
Le Président**

**François BRELLE**

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 28/07/2022 et transmis au contrôle de légalité le 28/07/2022

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

**de présents : 24**

**de votants : 24**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 28 Juillet 2022**

Date de convocation initiale : Le vingt-huit juillet deux mille vingt deux

L'an deux mille vingt-deux, **le Vingt-huit juillet à Dix Heures**

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. Assainissement Collectif de Sorbey
  1. Plan de financement
  2. Décision modificative budget assainissement collectif
  3. Dépôt des demandes d'aides financières
  4. Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel
2. Convention de mise à disposition d'une partie du terrain de la STEP de la Commune de St Laurent sur Othain
3. Annulation de factures budget Eau
- 4. Annulations de factures budget Assainissement**
5. Acceptation du chèque de 300€ de Groupama

Étaient présents tous les membres du Bureau Syndical, sauf

Membre(s) excusé(s): FOSTIER Sylvie, BUISSEZ Elisabeth, BELKESSA Nora, BECK Christian,

Membre(s) absent(s): MAZET Thierry, PONCELET Mathieu, BERNARD Nathalie, SAINZELLE Julien, HENRY Brigitte, FIEUW Danielle, POESY Claude, GOBERT Dominique, AUBRY Jean-Marc, AUBRY Régis, THOMAS Claudine, HUET Hervé, PIZEL Laurent, MARCHAL Eric, CHARTON Ludovic, REMY Jean-Paul, SALVADOR Isabelle, FURINA Rosa, GILLARDIN Olivier, CHOLLET Michel, PIERRE Denis, THIRY Jérémie, PIERRET Elodie, COMANDINI Pascal, FRETZ Sandrine, LOSSILLION Jean-Luc, RAULLET Zoé, FURINA Ernest, DELCOURT Christel, TRINOLI Massimo, BARTHE Claude et LE FRANCOIS Bertrand.

Monsieur DUCHET James a été élu secrétaire de séance

ID : 055-245501473-20220728-29072022ANNUA-DE

ID : 055-245501473-2

---

Digitized by srujanika@gmail.com

A la suite d'erreurs matérielles, il est décidé l'annulation des factures suivantes :

Voix pour :	24	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

**Pour copie conforme,  
Le Président**

François BRELLE

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 28/07/2022 et transmis au contrôle de légalité le 28/07/2022

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

**de présents : 24**

**de votants : 24**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 28 Juillet 2022**

Date de convocation initiale : Le vingt-huit juillet deux mille vingt deux

L'an deux mille vingt-deux, **le Vingt-huit juillet à Dix Heures**

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

#### **1. Assainissement Collectif de Sorbey**

1. Plan de financement

#### **2. Décision modificative budget assainissement collectif**

3. Dépôt des demandes d'aides financières

4. Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel

2. Convention de mise à disposition d'une partie du terrain de la STEP de la Commune de St Laurent sur Othain

3. Annulation de factures budget Eau

4. Annulations de factures budget Assainissement

5. Acceptation du chèque de 300€ de Groupama

Étaient présents tous les membres du Bureau Syndical, sauf

Membre(s) excusé(s): FOSTIER Sylvie, BUISSEZ Elisabeth, BELKESSA Nora, BECK Christian,

Membre(s) absent(s): MAZET Thierry, PONCELET Mathieu, BERNARD Nathalie, SAINZELLE Julien, HENRY Brigitte, FIEUW Danielle, POESY Claude, GOBERT Dominique, AUBRY Jean-Marc, AUBRY Régis, THOMAS Claudine, HUET Hervé, PIZEL Laurent, MARCHAL Eric, CHARTON Ludovic, REMY Jean-Paul, SALVADOR Isabelle, FURINA Rosa, GILLARDIN Olivier, CHOLLET Michel, PIERRE Denis, THIRY Jérémie, PIERRET Elodie, COMANDINI Pascal, FRETZ Sandrine, LOSSILLION Jean-Luc, RAULLET Zoé, FURINA Ernest, DELCOURT Christel, TRINOLI Massimo, BARTHE Claude et LE FRANCOIS Bertrand.

Monsieur DUCHET James a été élu secrétaire de séance

**N° 1.2 - 7.1 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Suite à la programmation des travaux d'assainissement collectif de la commune de Sorbey, il est nécessaire d'ajuster les lignes de dépenses- recettes sur le budget assainissement en section d'investissement, de la manière suivante :

Le Président propose la décision modificative suivante :

Dépenses	CHAPITRE 20	Article 203	-17 030 €	+971 070€
Dépenses	CHAPITRE 23	Article 2313	+988 100 €	

Recettes	CHAPITRE 13	Article 131	+471 070 €	+971 070€
Recettes	CHAPITRE 16	Article 164	+500 000 €	

Le Comité après avoir délibéré, accepte cette proposition

Voix pour :	24	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

**Pour copie conforme,  
Le Président**

**François BRELLE**

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

**de présents : 24**

**de votants : 24**

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 28/07/2022 et transmis au contrôle de légalité le 28/07/2022

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 28 Juillet 2022**

Date de convocation initiale : Le vingt-huit juillet deux mille vingt deux

L'an deux mille vingt-deux, **le Vingt-huit juillet à Dix Heures**

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

#### **1. Assainissement Collectif de Sorbey**

1. Plan de financement
2. Décision modificative budget assainissement collectif

#### **3. Dépôt des demandes d'aides financières**

4. Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel
2. Convention de mise à disposition d'une partie du terrain de la STEP de la Commune de St Laurent sur Othain
3. Annulation de factures budget Eau
4. Annulations de factures budget Assainissement
5. Acceptation du chèque de 300€ de Groupama

Étaient présents tous les membres du Bureau Syndical, sauf

Membre(s) excusé(s): FOSTIER Sylvie, BUISSEZ Elisabeth, BELKESSA Nora, BECK Christian,

Membre(s) absent(s): MAZET Thierry, PONCELET Mathieu, BERNARD Nathalie, SAINZELLE Julien, HENRY Brigitte, FIEUW Danielle, POESY Claude, GOBERT Dominique, AUBRY Jean-Marc, AUBRY Régis, THOMAS Claudine, HUET Hervé, PIZEL Laurent, MARCHAL Eric, CHARTON Ludovic, REMY Jean-Paul, SALVADOR Isabelle, FURINA Rosa, GILLARDIN Olivier, CHOLLET Michel, PIERRE Denis, THIRY Jérémie, PIERRET Elodie, COMANDINI Pascal, FRETZ Sandrine, LOSSILLION Jean-Luc, RAULLET Zoé, FURINA Ernest, DELCOURT Christel, TRINOLI Massimo, BARTHE Claude et LE FRANCOIS Bertrand.

Monsieur DUCHET James a été élu secrétaire de séance

### N° 1.3 – 7.5 – DEPOT DES DEMANDES D'AIDES FINANCIERES- MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF COMMUNE DE SORBEY

Le Président présente le projet de mise aux normes de l'assainissement collectif et les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable sur la commune de SORBEY

Le projet comprend :

- La conservation de 690ml de réseau pluvial
- La création de réseaux de collecte sur 1975 ml
- La création de réseaux de transfert sur 400 ml
- La création de 3 postes de refoulement
- La création de 2 déversoirs d'orages
- La création d'une station de traitement de type filtres plantés de roseaux 315 EH
- Les contrôles externes
- Les raccordements EDF
- La mise en place d'une télégestion
- Les publications

Pour un montant total prévisionnel de 1 468 082 € Hors taxes,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, valide le projet, sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau du Bassin Rhin Meuse ainsi que le Département de la Meuse et autorise le Président à signer à tous les documents s'y référant

Voix pour :	24	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

**Pour copie conforme,  
Le Président**

**François BRELLE**

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 28/07/2022 et transmis au contrôle de légalité le 28/07/2022

## **Nombre**

de Membres en exercice : 58  
de présents : 24  
de votants : 24

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 28 Juillet 2022**

Date de convocation initiale : Le vingt-huit juillet deux mille vingt deux L'an deux mille vingt-deux, **le Vingt-huit juillet à Dix Heures**  
Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. Assainissement Collectif de Sorbey
  1. Plan de financement
  2. Décision modificative budget assainissement collectif
  3. Dépôt des demandes d'aides financières
  - 4. Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel**
2. Convention de mise à disposition d'une partie du terrain de la STEP de la Commune de St Laurent sur Othain
3. Annulation de factures budget Eau
4. Annulations de factures budget Assainissement
5. Acceptation du chèque de 300€ de Groupama

Étaient présents tous les membres du Bureau Syndical, sauf

Membre(s) excusé(s): FOSTIER Sylvie, BUISSEZ Elisabeth, BELKESSA Nora, BECK Christian,  
Membre(s) absent(s): MAZET Thierry, PONCELET Mathieu, BERNARD Nathalie, SAINZELLE Julien, HENRY Brigitte, FIEUW Danielle, POESY Claude, GOBERT Dominique, AUBRY Jean-Marc, AUBRY Régis, THOMAS Claudine, HUET Hervé, PIZEL Laurent, MARCHAL Eric, CHARTON Ludovic, REMY Jean-Paul, SALVADOR Isabelle, FURINA Rosa, GILLARDIN Olivier, CHOLLET Michel, PIERRE Denis, THIRY Jérémie, PIERRET Elodie, COMANDINI Pascal, FRETZ Sandrine, LOSSILLION Jean-Luc, RAULLET Zoé, FURINA Ernest, DELCOURT Christel, TRINOLI Massimo, BARTHE Claude et LE FRANCOIS Bertrand.

Monsieur DUCHET James a été élu secrétaire de séance

**N° 1.4 - REALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT POUR LE FINANCEMENT DE LA COMMUNE DE SORBÉY**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la décision modificative du 28 juillet 2022, prévoyant les travaux sur la commune de Sorbey en 2022

Le Président rappelle :

- Le plan de financement du projet précité,

DEPENSES		RECETTES	
Cout total travaux AC	1 340 040,00 €	Agence de l'Eau	830 809,00 €
Maitrise œuvre SAFEGE AC (ACT-AOR)	37 792,00 €	Département MEUSE	137 273,00 €
Cout total controles externes	15 000,00 €		
ERDF (3 postes +step)	35 000,00 €	Emprunt 1	500 000,00 €
DLE	2 250,00 €		
Terrain	30 000,00 €		
Publications	3 000,00 €	Participation commune	- €
Contrôle step LOREAT	5 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES(HT)</b>	<b>1 468 082,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES (HT)</b>	<b>1 468 082,00 €</b>

- Le besoin de réaliser un contrat de prêt pour le financement de ce projet,

Le Président évoque les modalités de remboursement annuelles prévues telles que ci-dessous :

**DELIBERE**

Pour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès du Crédit Mutuel, un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 500 000,00€ et dont les caractéristiques sont les suivantes :

**Montant :** 500 000,00 €

**Durée d'amortissement :** 25 ans

**Périodicité des échéances :** Annuelles

**Taux client :** 1.75%

**Montant de l'échéance :** 24 864.76€

**Amortissement :** Déduit

**Commission-frais :** 0.10% du montant accordé

A cet effet, le Comité Syndical autorise son Président, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

Voix pour :	24	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

**Pour copie conforme,**

**Le Président**

**François BRELLE**

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 28/07/2022 et transmis au contrôle de légalité le 28/07/2022

**Nombre**

**de Membres en exercice : 58**

**de présents : 24**

**de votants : 24**

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 28 Juillet 2022**

Date de convocation initiale : Le vingt-huit juillet deux mille vingt deux L'an deux mille vingt-deux, **le Vingt-huit juillet à Dix Heures**

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

- 1. Assainissement Collectif de Sorbey**
  1. Plan de financement
  2. Décision modificative budget assainissement collectif
  3. Dépôt des demandes d'aides financières
  4. Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel
- 2. Convention de mise à disposition d'une partie du terrain de la STEP de la Commune de St Laurent sur Othain**
- 3. Annulation de factures budget Eau**
- 4. Annulations de factures budget Assainissement**
- 5. Acceptation du chèque de 300€ de Groupama**

Étaient présents tous les membres du Bureau Syndical, sauf

Membre(s) excusé(s): FOSTIER Sylvie, BUISSEZ Elisabeth, BELKESSA Nora, BECK Christian,

Membre(s) absent(s): MAZET Thierry, PONCELET Mathieu, BERNARD Nathalie, SAINZELLE Julien, HENRY Brigitte, FIEUW Danielle, POESY Claude, GOBERT Dominique, AUBRY Jean-Marc, AUBRY Régis, THOMAS Claudine, HUET Hervé, PIZEL Laurent, MARCHAL Eric, CHARTON Ludovic, REMY Jean-Paul, SALVADOR Isabelle, FURINA Rosa, GILLARDIN Olivier, CHOLLET Michel, PIERRE Denis, THIRY Jérémie, PIERRET Elodie, COMANDINI Pascal, FRETZ Sandrine, LOSSILLION Jean-Luc, RAULLET Zoé, FURINA Ernest, DELCOURT Christel, TRINOLI Massimo, BARTHE Claude et LE FRANCOIS Bertrand.

Monsieur DUCHET James a été élu secrétaire de séance

## N° 1 – 9-1 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF SORBÉY – PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

Le Président fait état de l'avancement des études d'assainissements collectifs engagés sur la commune de Sorbey.

Compte tenu de l'évolution du dossier, il propose le plan de financement desdits travaux au Comité Syndical.

DEPENSES		RECETTES	
Cout total travaux AC	1 340 040,00 €	Agence de l'Eau	830 809,00 €
Maitrise œuvre SAFEGE AC (ACT-AOR)	37 792,00 €	Département MEUSE	137 273,00 €
Cout total controles externes	15 000,00 €		
ERDF (3 postes +step)	35 000,00 €	Emprunt 1	500 000,00 €
DLE	2 250,00 €		
Terrain	30 000,00 €		
Publications	3 000,00 €	Participation commune	- €
Contrôle step LOREAT	5 000,00 €		
<b>TOTAL DEPENSES(HT)</b>	<b>1 468 082,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES (HT)</b>	<b>1 468 082,00 €</b>

Le Comité Syndical après avoir délibéré, approuve le plan de financement

### François BRELLE

Voix pour :	24	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

**Pour copie conforme,**

**Le Président**

**François BRELLE**

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 28/07/2022 et transmis au contrôle de légalité le 28/07/2022

Nombre

de Membres en exercice : 58

de présents : 24

de votants : 24

## **SYNDICAT DES EAUX DE LA REGION DE MANGIENNES**

### **PROCÈS VERBAL DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

**du 28 Juillet 2022**

Date de convocation initiale : Le vingt-huit juillet deux mille vingt deux

L'an deux mille vingt-deux, **le Vingt-huit juillet à Dix Heures**

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

1. Assainissement Collectif de Sorbey
  1. Plan de financement
  2. Décision modificative budget assainissement collectif
  3. Dépôt des demandes d'aides financières
  4. Souscription d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel
2. **Convention de mise à disposition d'une partie du terrain de la STEP de la Commune de St Laurent sur Othain**
  3. Annulation de factures budget Eau
  4. Annulations de factures budget Assainissement
  5. Acceptation du chèque de 300€ de Groupama

Étaient présents tous les membres du Bureau Syndical, sauf

Membre(s) excusé(s): FOSTIER Sylvie, BUISSEZ Elisabeth, BELKESSA Nora, BECK Christian,

Membre(s) absent(s): MAZET Thierry, PONCELET Mathieu, BERNARD Nathalie, SAINZELLE Julien, HENRY Brigitte, FIEUW Danielle, POESY Claude, GOBERT Dominique, AUBRY Jean-Marc, AUBRY Régis, THOMAS Claudine, HUET Hervé, PIZEL Laurent, MARCHAL Eric, CHARTON Ludovic, REMY Jean-Paul, SALVADOR Isabelle, FURINA Rosa, GILLARDIN Olivier, CHOLLET Michel, PIERRE Denis, THIRY Jérémie, PIERRET Elodie, COMANDINI Pascal, FRETZ Sandrine, LOSSILLION Jean-Luc, RAULLET Zoé, FURINA Ernest, DELCOURT Christel, TRINOLI Massimo, BARTHE Claude et LE FRANCOIS Bertrand.

Monsieur DUCHET James a été élu secrétaire de séance

**N° 2 – 9.1 ASSAINISSEMENT COLLECTIF ST LAURENT CONVENTION DE SERVITUDE – PARCELLE CADASTREE ZC270**

Le Président fait part de la réalisation des travaux de mise en conformité de l'assainissement collectif de la commune de Saint Laurent sur Othain sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Mangiennes, et de l'avancée des travaux.

Dans ce cadre, il convient de formaliser par convention de mise à disposition du terrain enherbé sur la parcelle ZC270 au profit de la commune de Saint Laurent sur Othain pour la plantation d'arbres fruitiers. En contrepartie, la commune de Saint Laurent sur Othain s'engage à entretenir ce terrain enherbé. Cette convention est établie à titre gratuit.

Lecture est faite de ladite convention à établir entre le maire de la commune de Saint Laurent sur Othain, et le Syndicat des eaux, propriétaire et exploitant de la station d'épuration.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et plus particulièrement l'article L.2121-9,

Vu le Code Rural et notamment les articles L.152-1-2 et suivants,

Le Président propose à l'Assemblée Générale de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition

Le Conseil Syndical, après avoir délibéré,

Autorise le Président du Syndicat des Eaux de la Région de Mangiennes à signer la convention de mise à disposition du terrain enherbé sur la parcelle ZC 270.

Voix pour :	24	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présents

**Pour copie conforme,  
Le Président**

**François BRELLE**